

APPEL À PROJETS 2024

CONTRAT DE VILLE DE DEMBÉNI

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du contrat de ville de **Dembéni**.

La demande de subventions se fera obligatoirement **sous format dématérialisé** (Cerfa N*12156*05 téléchargeable sur internet) et devra être déposée à l'adresse suivante : **cmv@dembeni.fr**

Au plus tard :

Le Vendredi 2 Février 2024 à 11h30

PRÉAMBULE

LA POLITIQUE DE LA VILLE DE DEMBÉNI



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficulté, et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales, et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'État, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le Contrat de Ville de Dembéni, initialement conclu pour la période 2015-2020, a été prorogé par le biais d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés jusqu'au 31 décembre 2022. La loi du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 (article 68) a prorogé le contrat de ville d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Afin de garantir la continuité des actions au-delà de cette échéance, la loi de finances pour 2024 a acté la validité du contrat de ville en cours jusqu'à la fin de l'année 2024.





TOUTES LES ACTIONS ÉLIGIBLES AUX CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT RÉPONDRE AUX ENJEUX ET OBJECTIFS SUIVANTS DU CONTRAT DE VILLE DE DEMBÉNI



Enjeux 1 : Éducation – Jeunesse – Sports – Vie associative – Culture – Social – Santé – Prévention de la délinquance

Objectifs liés

- Favoriser les rencontres, les échanges entre les parents et les acteurs sociaux
- Réussite éducative
- Prévenir précocement l'échec et le décrochage scolaire
- Renforcer l'engagement des jeunes et la place des acteurs associatifs de proximité
- Accéder au sport et à ses métiers
- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication
- Développer l'offre de soins de premier recours et renforcer l'accès aux droits de la santé
- Permettre aux communes, par une organisation adaptée et par la formation des agents communaux, la mise en œuvre de leurs prérogatives en matière d'hygiène et de salubrité
- Réduire les insalubrités liées aux usages de l'eau
- Prévenir les risques et développer des actions de promotion de la santé
- Prévenir la délinquance
- Coordonner le partenariat local de prévention et de sécurité
- Continuer le travail de prévention de la délinquance et lutter contre les actes d'incivilités





Enjeux 2 : Développement économique – Emploi

Objectifs liés

- Informer les jeunes sur les opportunités offertes par les centres de formation
- Mettre en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires dans le champ du développement économique et de l'emploi
- Apporter une réponse adaptée aux personnes les plus éloignées de l'emploi via l'insertion par l'activité économique
- Améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi
- Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers prioritaires
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
- Développer des accueils décentralisés de la mission locale en faveur des jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire
- Rendre acteur le jeune accompagné par la mission locale et faire le lien avec la vie locale





Enjeux 3 : Rénovation urbaine et cadre de vie

Objectifs liés

- Permettre aux habitants d'avoir une meilleure condition de vie
- Lutter contre l'habitat insalubre



Objectifs liés

- Œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Favoriser une meilleure connaissance des problématiques liées aux discriminations, meilleur accès au droit
- Jeunesse
- Développer des initiatives territoriales



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

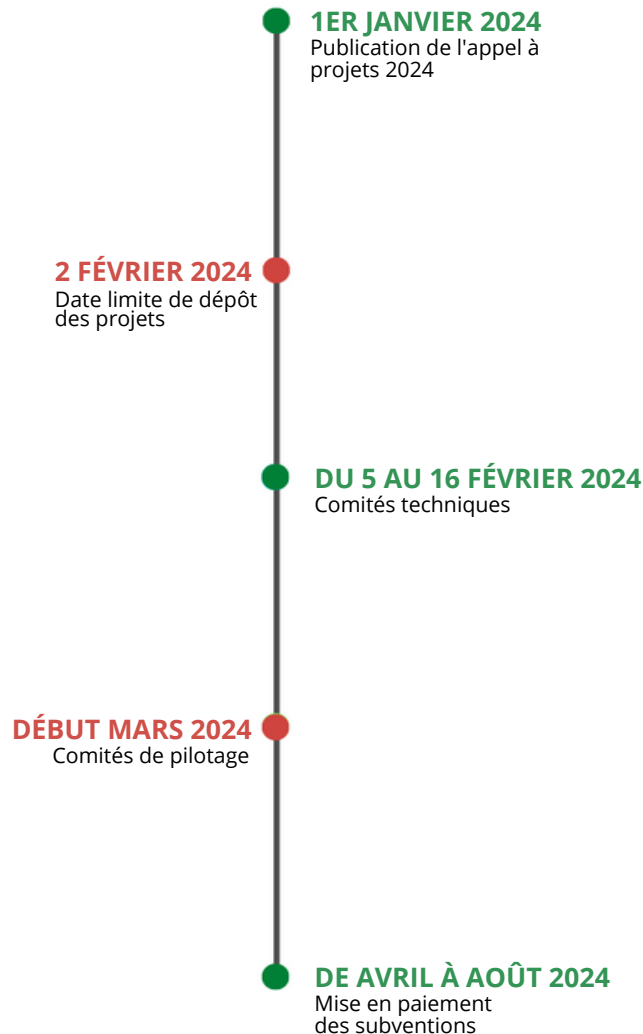
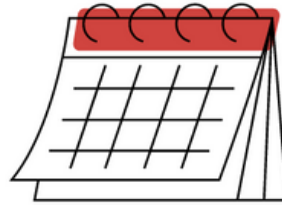


| | |
|---|---|
| Public cible | Les actions proposées doivent bénéficier en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville de Dembéni : Iloni, Tsararano, Ongojou et Dembéni. Néanmoins une attention particulière sera portée aux actions réunissant l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville de Dembéni. |
| A qui est destiné cet appel à projets ? | Cet appel à projets s'adresse aux : <ul style="list-style-type: none">• Associations loi 1901 (déclarées en préfecture)• Établissements publics communaux : Caisse des écoles, Office municipal des sports, CCAS• Collectifs des citoyens : Conseil citoyen, le comité des jeunes, plan santé jeunes... |
| Thématiques prioritaires 2024 | Les actions doivent répondre aux enjeux et objectifs du contrat de ville de Dembéni listés ci-dessus. |



| | |
|---|--|
| <p>Critères d'éligibilité</p> | <p>Les subventions politique de la ville ont vocation à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des actions/projets structurants (tout au long de l'année) • des actions /projets mutualisés avec d'autres acteurs travaillant sur la même thématique • des actions/ projets qui auront favorisé des co-financements <p>Les subventions politique de la ville n'ont pas vocation à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement d'un projet et/ ou d'une structure • des actions évènementielles |
| <p>Procédure des dépôts des demandes de subventions</p> | <p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 téléchargeable sur internet et être envoyées impérativement aux adresses courriels suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> » cmv@dembeni.fr » assistant.cmv@dembeni.fr <p>Ou à l'adresse postale suivante : Service Politique de la Ville de Dombéni Mairie de Dombéni, Place de la Mairie BP 20 97660 Dombéni</p> <p>Ouvert du Lundi au Jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le Vendredi de 7h00 à 11h30</p> |
| <p>Évaluation bilan</p> | <p>Les porteurs de projets ayant bénéficié de subventions politique de la ville en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire.</p> <p>(Attention ! Délai de saisie du bilan 2023 sur DAUPHIN : le 28 Juin 2024) https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</p> |
| <p>Date limite</p> | <p>La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au vendredi 2 Février 2024 à 11h30. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p> |

**CALENDRIER
PRÉVISIONNEL
D'INSTRUCTION DES
DOSSIERS DE DEMANDES
DE SUBVENTIONS**



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville se tient à votre disposition tous les jours de 9h à 11h et de 13h à 16h du lundi au jeudi, et de 9h à 11h30 le vendredi.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'espace Multimédia d'Ongojou pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.